

Légation

Paris, le 8 Février 1848

SUISSE.

N° 349

Circulation  
10. II. 1848

Monsieur le Président

Le Ministre des Affaires Etrangères avait renvoyé à hier Mercredi l'audience qu'il accorde habituellement chaque semaine aux membres du corps diplomatique.

Je me suis rendu chez M. de Rémusat et lui ai remis une note rédigée sur la base de l'Office du Conseil Fédéral en date du 5 de ce mois, au sujet de l'envoi en Suisse de Français et d'Étrangers expulsés de France pour participation à l'insurrection de Paris.

M. de Rémusat m'a exprimé son étonnement de cette mesure. Il a émis l'opinion qu'il devait y avoir eu précipitation ou erreur, et m'a promis d'agir auprès de qui de droit pour qu'il fût tenu compte de la réclamation du Conseil Fédéral. — J'ai demandé alors, ce que j'avais déjà fait par écrit dans la note adressée au Ministre, que cette affaire

Monsieur

Monsieur Welter

Président de la Confédération Suisse

à Berne.

fit



2

Paris le 8 Janvier 1872

l'objet de mesures d'urgence, afin d'éviter de nouvelles  
difficultés à la frontière si, contre l'attente du Gouvernement  
Fédéral, de nouveaux convois d'expulés français  
devaient être dirigés sur notre territoire.

J'ai profité de l'occasion qui s'offrait à moi  
pour demander au Ministre s'il avait reçu les rensei-  
gnements que je lui avais demandés le 15 Décembre  
(Voir ma lettre de ce jour au Conseil Fédéral n° 3375) sur  
le lieu et le Canton d'origine d'un certain nombre d'individus  
portés comme suspects dans les communications des  
autorités françaises, sans qu'il soit possible de contrôler ces  
assertions du Service de la Justice Militaire. J'ai rappelé  
que ma délegation avait, déjà le 16 Octobre, exprimé un  
vœu semblable au Colonel Gaillard, chef de ce service, et  
ajouté que si les magistrats instructeurs se contentaient,  
en ce qui concerne la nationalité, de la simple déclaration  
des prévenus, ils pourraient provoquer par là de  
fausses affirmations et donner naissance à des  
conflits.

Dimanche dernier, dans un entretien que j'avais eu à Versailles avec M<sup>r</sup> Barthélemy St Hilaire, je lui avais demandé aussi ce qu'il était advenu de la liste des mêmes individus, liste qui m'avait été demandée le 13 Décembre par M<sup>r</sup> Lafrey, le Ministre de France à Berne m'avait dit à cette époque, qu'il soumettrait les noms des suspects encore détenus à M<sup>r</sup> Thiers, selon le vœu que M<sup>r</sup> Schenk lui en avait exprimé, dans le but d'obtenir l'accélération de la procédure commencée contre eux. M<sup>r</sup> Barthélemy St Hilaire m'a répondu que, si ses souvenirs étaient exacts, il avait transmis à M<sup>r</sup> Lafrey il y a plusieurs semaines déjà, les renseignements fournis par M<sup>r</sup> le Général Appert sur le compte de ces prévenus.

Quant à M<sup>r</sup> de Rémusat, il m'a avoué ne rien savoir de la suite donnée par le Bureau de la Justice Militaire à cette question. — Si donc la réponse de M<sup>r</sup> Barthélemy St Hilaire est exacte, ce que j'ignore, il paraîtrait que M<sup>r</sup> Thiers entretient des conversations directes avec les représentants de la France près les puissances étrangères, sans recourir à l'intermédiaire de son Ministre.

des Relations extérieures, et qu'ainsi il n'est pas exempt  
 du reproche fait si souvent à l'ex-empereur d'avoir  
 une politique personnelle extra-ministérielle. —

En tout état de choses, je Vous serais très obligé de  
 me communiquer les renseignements qui ont pu  
 Vous parvenir au sujet de cette affaire par la légation  
 de France à Berne.

Traité de commerce.

Il m'a paru nécessaire de profiter de cette  
 audience pour rappeler à M. le Rénusat nos  
 précédents entretiens sur les intentions de la Suisse  
 au sujet des projets de modifications aux tarifs douaniers.

J'ai ajouté que, d'après de récentes communications  
 du Conseil Fédéral, j'étais autorisé à lui déclarer  
 que mon gouvernement approuvait complètement  
 mes démarches antérieures, et m'avait chargé de  
 réclamer le maintien strict des stipulations du  
 traité de 1864. J'ajoute qu'on parle beaucoup,  
 « Jay les vœux de l'Assemblée nationale et même

« au sein de la chambre, de négociations à ouvrir avec  
 « les Cabinets étrangers. — Je fais vous déclarer, avec la  
 « franchise dont j'use toujours vis-à-vis du Gouvernement  
 « auprès duquel je suis accrédité, qu'en ce qui concerne la  
 « Suisse, je ne crois pas au succès de négociations qui  
 « auraient pour but de faire modifier le traité. Le Conseil  
 « Fédéral sait à quoi l'engagent l'esprit et la lettre  
 « des stipulations de l'art 6. du traité; il n'admettrait  
 « de discussion que sur la base du texte et de l'esprit de cet  
 « article auquel il a souscrit, ainsi que j'ai déjà été appelé  
 « à vous en informer en août dernier et tout récemment  
 « encore. — L'assemblée Fédérale de son côté se plairait,  
 « à ne pas douter, exactement au même point de vue.  
 « — Je vous prie surtout de tenir compte de cette  
 « considération que les autorités Suisses ne jouiraient même  
 « pas de la compétence suffisante pour priver l'industrie  
 « nationale des avantages qui lui sont assurés par le  
 « traité. Les fabricants Suisses se sont mis en mesure d'ex-  
 « ploiter le marché français et ont fait pour cela de  
 « grands sacrifices. Ils ont en quelque sorte des droits  
 acquis

6

acquis et seraient fondés à se plaindre de ce que  
 l'état de choses actuel fut changé à leur  
 préjudice.

Le Conseil Fédéral comprend la nécessité  
 pour la France de se procurer de nouvelles ressources  
 financières. Mais je ne crois pas que la dette  
 de guerre puisse être imposée à l'industrie  
 étrangère. En Suisse, lorsqu'une commune ou un  
 Canton ont des charges extraordinaires, elles sont  
 couvertes au moyen d'une augmentation de l'impôt  
 direct. Si la France recourrait à ce moyen, les  
 ressources dont elle dispose seraient, dans mon  
 intime conviction, plus que suffisantes.

Dans le salon d'attente du Ministère, j'ai  
 rencontré l'Ambassadeur d'Angleterre et le  
 Ministre de Belgique. Tous deux se tiennent  
 sur la réserve et attendent des instructions.  
 M. Nigra, que j'ai vu également, s'est borné  
 à faire une réserve portant qu'il ne saurait

en ce qui concerne l'Italie, admettre l'interprétation  
 donnée à l'art. 6 du traité par M. Thiers, et qu'il  
 doit réserver tous les arguments que son Gouvernement  
 pourrait devoir objecter à ceux du Président de la  
 République. M. Nigra n'a pas reçu d'instructions,  
 mais " personnellement " il croit que l'Italie ne  
 fera pas de concessions. — Les Pays-Bas ont fait  
 comme l'Italie, mais le Ministre de Hollande n'a été  
 avoir déclaré à M. de Rémusat, verbalement & person-  
 nellement, qu'il interprétait le traité dans le même sens  
 que nous.

M. Thiers, à ce que je'ai appris, ne fera pas  
 immédiatement usage du droit que lui a conféré  
 l'Assemblée Nationale de dénoncer le traité franco-  
 anglais. On espérera encore de négocier. Mais il  
 est certain d'avance qu'entre les mains de protectionnistes  
 comme M. Boyer-Quertier et M. Thiers, l'arme de  
 la dénonciation ne restera pas à l'arsenal.

### Traité postal franco-allemand.

J'ai demandé aussi à M. de Rémusat à  
 quel point en étaient arrivées les négociations

entre la France et l'Allemagne pour la conclusion d'un  
 traité postal. Comme vous le savez par mes précédents  
 rapports, la conclusion d'une convention entre la Suisse  
 et l'Allemagne pour le transit des lettres Paris - Paris  
 à travers l'Alsace, dépend du succès des pourparlers  
 engagés entre nos deux voisins.

Le Ministre des affaires étrangères m'a annoncé  
 qu'il aurait samedi 10 Février une nouvelle entrevue  
 avec M. d'Arnim et le Directeur général des Postes  
 allemandes M. Stephan. "La France, a-t-il ajouté,  
 fera des concessions sur la question du transit."

Il semble résulter de cette réponse que le Gouvernement  
 français se rend enfin compte des motifs qui, depuis  
 quelques années, ont peu à peu détourné de la  
 France le transit des correspondances postales, en raison  
 des difficultés nombreuses que subissait l'administration  
 des postes, basée à Paris.

Je suis en mesure d'ajouter que MM. Stephan  
 et d'Arnim sont très mécontents des lenteurs qui leur  
 sont opposées dans la négociation de cette affaire.



Questions militaires.

M. de Rénusat, au moment de nous séparer, m'a dit qu'un officier d'artillerie, dont le nom lui a échappé, avait récemment assisté en Suisse à des expériences de tir avec nos pièces d'acier à chargement par la culasse.

D'après son rapport, notre canon de 10" serait le meilleur de l'Europe, et le Gouvernement Français exprimera prochainement au Conseil Fédéral le désir de pouvoir faire l'acquisition d'une de ces pièces. — Cet officier se loue extrêmement de l'accueil qu'il a reçu, et M. le Ministre des affaires étrangères m'a chargé d'être auprès de Vous, Monsieur le Président, l'interprète de sa reconnaissance.

Situation générale

En me référant à mes précédentes communications, j'aurais pu résumer l'impression de tous mes collègues présents à l'audience d'hier en très peu de mots :

"Absence complète de confiance." Ils considèrent comme transitoire le régime actuel, et expriment tout haut le regret de voir ce gouvernement détruire peu à peu

ce que l'Empire avait laissé de mieux, un régime plus libéral en matière commerciale.

M. Washburne, Ministre des Etats-Unis, qui avait passé plusieurs semaines à Nice, est de retour à Paris. Il m'a déclaré, dans les termes les plus positifs, que le Gouvernement des President Grant n'acceptera aucune modification du traité de Washington, et maintiendra l'opinion que toutes les questions, y compris celle des douanages indirects, doivent être soumises aux arbitres. Ces seuls sont compétents pour statuer. — Le Président lui-même ne pourrait revenir en arrière; l'opinion est unanime aux Etats-Unis, et on fera plutôt la guerre que de reculer.

Personnellement M. Washburne ne croit pas que l'Angleterre en vienne à un conflit armé.

Elle cherchera un biais pour se tirer d'embarras, car elle ne tardera pas à se convaincre qu'elle perdrait, à faire la guerre, beaucoup plus que

que les Etats-Unis.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,  
les assurances de ma plus haute  
considération

Le Ministre plénipotentiaire de Suisse

Verny

*[Faint, mirrored handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

591  
Bundestrath vom 12. Febr. 1872  
Cant. & J.

3  
11